

Date de convocation	Présent	Dont suppléant	Pouvoir	Absent	Vote pour	7
20 février 2026	6	1	1	4	Vote contre	0
					Abstention	0

## DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 03 mars 2026

Sous la présidence de Madame Rachel BURGY, Présidente du Syndicat des Eaux de la Région Messine

### Point 2 – 2026/07 : Compte financier unique 2025.

Le Comité Syndical,

Jusqu'à l'exercice budgétaire 2024, les résultats de l'exercice étaient présentés par le compte de gestion, établi par le comptable, et par le compte administratif, établi par l'ordonnateur.

À compter de la clôture 2025, le compte financier unique (CFU) remplace le compte de gestion et le compte administratif.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs notamment à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Il est proposé au comité syndical d'approuver le CFU de l'exercice 2025, dont les résultats sont les suivants :

BUDGET DU SERM					
<i>en €</i>		Dépenses	Recettes	Solde	
<b>Section d'exploitation</b>	Exercice 2025	<i>Réel</i>	1 020 179,45	2 874 459,03	+ 1 854 279,58
		<i>Ordre</i>	1 085 876,23	59 095,00	- 1 026 781,23
		Total	2 106 055,68	2 933 554,03	+ 827 498,35
	Résultat antérieur reporté	0,00	2 298 425,67	+ 2 298 425,67	
	<b>Résultat cumulé d'exploitation :</b>				<b>+ 3 125 924,02</b>
<b>Section d'investissement</b>	Exercice 2025	<i>Réel</i>	1 973 013,21	2 524 565,88	+ 551 552,67
		<i>Ordre</i>	81 371,50	1 108 152,73	+ 1 026 781,23
		Total	2 054 384,71	3 632 718,61	+ 1 578 333,90
	Résultat antérieur reporté	0,00	3 811 566,95	+ 3 811 566,95	
	<b>Résultat cumulé d'investissement :</b>				<b>+ 5 389 900,85</b>
<b>Ensemble des deux sections</b>	Exercice 2025	<i>Réel</i>	2 993 192,66	5 399 024,91	+ 2 405 832,25
		<i>Ordre</i>	1 167 247,73	1 167 247,73	0,00
		Total	4 160 440,39	6 566 272,64	+ 2 405 832,25
	Résultat antérieur reporté	0,00	6 109 992,62	+ 6 109 992,62	

<b>Résultat global 2025 :</b>			<b>+ 8 515 824,87</b>
Reste à réaliser 2025 sur 2026	1 698 274,80	0,00	- 1 698 274,80
<b>Résultat global 2025 net des RAR :</b>			<b>+ 6 817 550,07</b>

En conséquence, Madame la Présidente se retire de l'assemblée et il est proposé au Comité Syndical :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-12 et suivants, et L. 2313-1 et suivants ;

VU la délibération du comité syndical du 10 décembre 2021 relative au règlement intérieur du SERM ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

### DÉCIDE

D'ÉLIRE M. FREYBURGER, vice-président, pour Présider le point de la séance ;

D'ARRÊTER les données du compte financier unique 2025 tel que présenté en annexe ;

DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser ;

D'ARRÊTER les résultats tels que résumés ci-dessus.

La Présidente,

Rachel BURGUY

